

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 12 juillet 2023

### ORDRE PUBLIC

#### Mesures de sécurité pour les festivités du 14 juillet dans l'Hérault

Afin de prévenir les risques de troubles à l'ordre public au cours des festivités du 14 juillet, le gouvernement a décidé par décret\* **l'interdiction de la vente, du port, du transport et de l'utilisation des articles pyrotechniques et des artifices de divertissement dans toute la France jusqu'au 15 juillet inclus**. Ne sont pas concernées par cette mesure les personnes ou les entreprises titulaires d'un agrément ou d'un certificat de qualification dans le cadre de leur activité professionnelle.

En complément et pour garantir le meilleur niveau de sécurité des personnes et des biens lors de ces festivités, Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault, a pris les mesures administratives\*\* suivantes :

- ➔ interdiction d'achat, de vente et de transport d'acide, de carburant en jerrican, d'alcool ménager et de tous produits inflammables sur l'ensemble du département de l'Hérault du jeudi 13 juillet 08h00 au lundi 17 juillet 08h00 ;
- ➔ interdiction de détention et de transport d'armes de toutes catégories confondues ainsi que de tous objets pouvant constituer une arme par destination sur les communes de Montpellier et de Béziers du mercredi 05 juillet au lundi 17 juillet de 19h00 à 8h00.

Le préfet de l'Hérault a par ailleurs demandé aux maires de Montpellier et de Béziers la plus grande vigilance et de suspendre immédiatement l'ensemble du réseau de transports en commun (bus et tram) le vendredi 14 juillet en cas de survenance de troubles à l'ordre public.

\*décret n°2023-576 du 8 juillet 2023

\*\*Arrêtés préfectoraux du 5 juillet et 11 juillet 2023

#### Cabinet du préfet

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34